

Les aléas de l'agenda politique

LA POLITIQUE RESTE L'ART DU POSSIBLE. L'ART BIEN HELVÉTIQUE DU COMPROMIS. L'ART AUSSI, PARTICULIÈREMENT hasardeux, de gérer le calendrier politique, le plus incontrôlable des agendas. Rien de plus aléatoire que de programmer les dates des votations ou l'avance d'un dossier, d'éviter les coïncidences fâcheuses, les reports-prétextes et les cumuls de mauvaise humeur.

Tous les gouvernements se sont cassé les dents sur des questions d'agenda. A cet égard, le système bicaméral offre des ressources infinies, dûment exploitées par l'astuce et la paresse parlementaires: ce sont le plus souvent des petits jeux de procédure qui ralentissent le traitement d'un projet de loi déposé par le Conseil fédéral. On se souvient des longues résistances opposées à certaines propositions (protection de l'environnement, prévoyance professionnelle) ou même à de «simples» révisions de loi (droit des SA, 9^e et 10^e révisions AVS, plus longues que les huit premières).

C'est que le temps politique semble une denrée extensible, donc volontiers gaspillée. Partout, les gouvernements font pression et les élus s'ingénient à demander des réflexions supplémentaires, des variantes, une application différée, force délais et moratoires. De telles manœuvres peuvent s'avérer utiles, pour autant qu'elles soient assorties d'indications sur le genre de pistes à explorer pour la recherche de solutions différentes. A défaut, le débat se poursuit dans le flou: les oppositions s'additionnent et

les alternatives se neutralisent, selon un mécanisme bien connu, vérifié pratiquement à chaque votation référendaire.

La lenteur étant l'allure de la démocratie et la maturation une condition de l'acceptation de tout projet, les impatients n'ont plus qu'à ronger leur frein, avec le double espoir d'obtenir à terme l'assentiment populaire et le consentement des politiques.

En aucun cas, le gouvernement n'a intérêt à tenter de manipuler le calendrier politique. Les parlementaires détestent ce genre de jeu, du moins quand il est pratiqué par le pouvoir exécutif. Pour des raisons politiques évidentes, les partis gouvernementaux se montrent moins réticents à l'égard des contre-affaires suggérées par les coïncidences du calendrier: le silence sur un sujet contre l'abstention sur un autre, le soutien du projet A contre la neutralité si possible bienveillante sur le projet B et ainsi de suite.

Mais quand le gouvernement annonce lui-même un tel marchandage et, pire, le propose au peuple, le terme de chantage vient sur toutes les lèvres. On l'a vérifié encore tout récemment avec l'incroyable deal proposé aux Vaudois par un gouvernement affolé par son grand échiquier: M2 contre privatisation partielle de la BCV. Les citoyens refuseront de faire un choix à la fois impossible et mal inspiré. YJ

**Le gouvernement
n'a jamais intérêt
à manipuler
le calendrier
politique**

Sommaire

Débat de printemps: Ce pouvoir désiré et haï (p. 2)

Affaire Hess: La classe dirigeante s'offre bonne conscience à bon compte (p. 3)

Projet triangulaire: Une chance à saisir pour la place universitaire (p. 4)

Sauvetage de Goumois: Qui casse, paie! (p. 5)

Forum: Dieu est mort, les hommes se rappellent (p. 6)

Consommation: Peu de transparence des prix dans les établissements bancaires (p. 7)

Ce pouvoir désiré et haï

Du «Manifeste du Gurten» aux analyses de Rudolf Strahm, un large débat s'ouvre sur l'avenir du PSS. Au menu, la participation des socialistes au Conseil fédéral.

Le «Manifeste du Gurten» (DP 1473) a provoqué quelques réactions aussi vives que sommaires, particulièrement en Suisse romande. Le style cavalier de l'exercice n'y est sans doute pas étranger. Il ne justifie pourtant pas la non-entrée en matière, encore moins l'exclusion dont certains voudraient voir frapper leurs auteurs. Ces derniers n'exposent pas un programme; ils se bornent à énumérer quelques thèmes qui, selon eux, méritent d'être revisités afin de renforcer l'audience de la gauche.

Dans son texte *Analyse de la situation et perspectives pour une stratégie d'avenir*, le Bernois Rudolf Strahm développe plusieurs de ces thèmes – électorat potentiel du PSS, participation au Conseil fédéral, changements structurels et modernisation, rôle de l'État et service public, immigration, financement des assurances sociales, fiscalité, globalisation, économie de marché et concurrence.

Dans ces colonnes, nous labourons ces terrains depuis belle lurette. Aussi ne pouvons-nous que nous réjouir de voir s'ouvrir un large débat. Au fil des semaines, nous y apporterons notre contribution. Aujourd'hui, un thème qui secoue périodiquement le PSS, la participation au gouvernement.

Des décennies durant les socialistes y ont aspiré, en vain. Le premier siège obtenu en 1943, l'est à la faveur de la guerre, en

quelque sorte un scénario de salut public qui nécessite la participation de toutes les forces politiques. Le second, en 1959, résulte d'un coup de pouce des démocrates-chrétiens qui mettent ainsi fin à l'hégémonie radicale.

Depuis lors, les socialistes ne cessent de se poser des questions. Notre présence à l'exécutif ne nous affaiblit-elle pas? Quels avantages en retirons-nous? Jusqu'à quel point les compromis indispensables sont-ils acceptables sans trahir nos valeurs? Ces interrogations sont légitimes pour autant qu'elles s'appuient sur une analyse détaillée coûts-bénéfices et non sur une hypothèse romantique de retour à une pureté doctrinale originaire. Car la décision du retrait ne peut faire l'économie des conditions du retour. Si dans les cantons, les villes et les communes, le corps électoral manifeste sa volonté de voir la gauche participer au pouvoir, pourquoi pas à Berne?

Pour Strahm, un rôle de pure opposition serait fatal au PSS car il stimulerait ses tendances centrifuges. Et encore faudrait-il qu'il démontre sa capacité de mettre systématiquement en échec les projets des partis bourgeois en votation populaire. Cette fonction d'opposition, point n'est besoin pour l'exercer de claquer la porte du gouvernement. C'est une caractéristique de notre système politique que de permettre ce «double jeu

». Si l'un des partenaires ne trouve pas son compte dans une décision du Parlement, il peut recourir au peuple qui tranche en dernière instance. Les socialistes ne sont pas seuls à faire usage de cette possibilité. S'ils y recourent plus fréquemment, c'est qu'ils sont minoritaires face au bloc bourgeois.

On peut certes regretter ce fonctionnement chaotique. Au fait, les changements de majorité en régime parlementaire sont-ils plus harmonieux? Dans les années soixante, DP militait vigoureusement pour un programme de coalition obligeant les partis gouvernementaux. Des socialistes romands reprennent aujourd'hui cette idée, à condition que ce programme intègre leurs principales exigences. Naïveté ou stratégie im-

plicité de sortie du Conseil fédéral? C'est mal connaître l'hétérogénéité des partis que de croire possible un accord autre que vague, en forme de table des matières.

On peut tourner le dossier dans tous les sens. Les droits populaires et la participation au gouvernement des principales forces politiques sont indissociablement liés. Reste la stratégie des alliances à géométrie variable selon les objets qui permet de trouver des solutions majoritaires: la solution des délais en matière d'avortement et une politique efficace de la drogue avec les radicaux, quelques avancées sociales avec les démocrates-chrétiens, parfois des victoires avec les représentants les plus éclairés des partis bourgeois. *jd*

Oui à la liberté de conscience

L'abrogation de l'article constitutionnel sur les évêchés est combattue à la fois par des libres penseurs anticléricaux et quelques protestants (voire catholiques) farouchement anti-papistes. Mais s'ils obtenaient gain de cause, le résultat serait paradoxal: continuer d'obliger l'État à devoir donner son assentiment à des mesures d'organisation internes à l'église catholique romaine. Car imagine-t-on sérieusement un refus?

Nous avons soutenu dans ces colonnes l'idée que l'abrogation de cette disposition purement vexatoire à l'égard des catholiques passerait plus facilement à l'occasion de l'adoption d'un article général sur l'État et la religion (DP 1383, 23.4.99). Mais cette solution, qui pose, il est vrai, d'autres problèmes, n'a pas été retenue. Il n'y a dès lors pas à hésiter: tant le postulat d'une séparation complète entre l'État et les Églises que la garantie de la liberté de conscience justifient un oui le 10 juin. *fb*

La classe dirigeante s'offre bonne conscience à bon compte

Malgré la mise en place d'organismes d'autorégulation, la Suisse peine à appliquer véritablement la Loi sur le blanchiment.

Le président du Conseil national ayant démissionné de tous ses conseils d'administration, il n'y aurait donc plus rien à voir. Comme s'il avait été un cas unique, mouton noir dans une Suisse de laine blanche et peignée. Certes, tous les avocats d'affaires ne sont pas président du Parlement, mais l'homme du perchoir était représentatif de tout un milieu influent et qui prospère sur les particularités de la place financière et fiscale suisse. M. Hess était zougais, et il y a beaucoup de «Zougais» à Zoug et dans d'autres cantons. Le puritanisme dont il a été, à juste titre victime, devrait s'élargir aux entreprises et banques sérieuses, à pignon sur rue, qui ont des relations d'affaires avec des sociétés offshore, fiscalement paradisiaques, mais ce qui est plus grave, situées dans des pays non coopératifs, c'est-à-dire qui ne répondent pas aux demandes d'entraide judiciaire, comme Singapour pour donner un exemple.

Le cas Hess a été transformé en discussion médiatique sur les moyens de subsistance des parlementaires. C'est dévier en corner. Le problème cadré, c'est la relation de toute une classe suisse avec l'argent. Et par

exemple, la mise en place laborieuse de la Loi suisse contre le blanchiment.

Les OAR

La Suisse libérale ne croit pas à l'autogestion, en revanche, corporativement, elle cultive l'autorégulation.

Il y a, dans notre pays, 6200 avocats, 1500 notaires, mais encore des gérants de fortune, des intermédiaires financiers (6000), des négociants en devises, des fiduciaires. En vertu de la loi, tout ce monde est appelé à s'autoréguler. Le principe est celui qui avait été défendu par les banques, donnant lieu à la Convention de diligence. La profession crée un organe de contrôle auquel le secret profession-

nel ne peut être opposé; en cas de défaillance, elle applique des sanctions sous forme d'amende. Mais le nom des coupables n'est pas révélé. Ni vu, ni connu. Aussi la Commission fédérale des banques a-t-elle frappé un grand coup, récemment, en dénonçant publiquement le Crédit suisse dans l'affaire du Nigérien Abacha. Mais la commission fédérale dispose dans son domaine de pouvoirs spéciaux.

Les organismes d'autorégulation sont, lentement, depuis

deux ans mis en place. Il peut y en avoir plusieurs pour une même profession. La concurrence jouera dans quel sens? Celui du laxisme? Ces OAR doivent être agréés par un office de contrôle, rattaché au Département des finances. Or cet office est incapable de maîtriser sa tâche, vu la personnalité de son chef, style seul maître à bord, et qui a réussi à faire fuir la majorité de ses collaborateurs.

Lorsque l'OAR a détecté un cas suspect de blanchiment, elle doit le dénoncer à un office, rattaché au Département de Justice et Police chargé de poursuivre l'enquête. Lui ne croule pas sous le travail. Peu ou pas de communications de soupçons. Au nom de la commission d'information française, Arnaud Montebourg s'en éton-

nait. La sous-commission du Conseil national qui suit l'application de la Loi sur le blanchiment demande deux ou trois ans de patience avant que tout soit en place... Pourquoi de tels délais? Les parlementaires qui ont pris plaisir à apporter leur petite bûche pour l'autodafé de Peter Hess seraient plus crédibles s'ils haussaient le ton sur l'exécution de la Loi contre le blanchiment.

Les mentalités ont changé, dit-on. Fini le temps où le conseiller fédéral Celio était élu alors qu'il administrait quelque centaines de sociétés et qu'il en retrouvait quelques dizaines plus importantes, après sa démission. C'est vrai. La mode a changé. Mais seulement la mode. Le tort de Peter Hess, c'est de s'être nippé à l'ancienne. *ag*

Surtout pas d'illusions

Certains journaux ont relevé le ralentissement de la progression des effectifs de l'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN). On aurait tort de se réjouir car la réalité est claire: le nombre des membres a doublé depuis 1994, celui des donateurs est resté stable et le nombre des sympathisants a aussi doublé pendant la même période. Les comptes de l'année passée ont été bouclés avec un excédent de recettes de 156 000 francs sur un total de 1,748 million. Le capital au 31 décembre est supérieur à 3,7 millions.

Au surplus, l'ASIN n'est pas seule à défendre le maintien du réduit national. Il y a aussi, par exemple, un Comité fédéral pour une Suisse souveraine, neutre et démocratique, les quatre périodiques *Horizons et débats*, *Zeit-Fragen*, *Current Concerns*, *Discorso Libero*, proches du Groupement européen «Oui à l'éthique» avec des sections également en Autriche ou en Allemagne. *cfp*

Une chance à saisir pour la place universitaire

Une fois n'est pas coutume, les cantons de Vaud et de Genève se sont mis d'accord sur la réalisation d'un projet ambitieux répondant au nom de «Sciences, vie, société». Ce projet triangulaire UNIL, UNIGE et EPFL vise à développer sciences humaines et sociales, les sciences de la vie, la pharmacie et les sciences de base (maths, physique et chimie). Le projet est combattu par une coalition hétérogène composée de la Société vaudoise de pharmacie, de la Ligue vaudoise et de la Fédération des associations d'étudiants (FAE) de l'Université de Lausanne. Si les oppositions fédéraliste et corporatiste à courte vue ne résistent pas à l'analyse, l'opposition de la FAE mérite un examen plus approfondi.

La FAE émet trois reproches distincts à l'encontre du projet triangulaire. D'une part, les associations d'étudiants n'ont pas été consultées de manière adéquate. D'autre part, le projet triangulaire ne contribuerait pas directement à l'amélioration du taux d'encadrement, insuffisant, dans les deux premiers cycles. Enfin, le projet dénoterait une vision utilitariste des sciences humaines et sociales, excessivement liée à l'enjeu de la génomique.

La consultation de la liste des projets de recherche en sciences humaines montre que cette dernière critique est infondée: le fait que trois des dix projets aient un lien avec la génomique ne permet absolument pas de

conclure à une quelconque forme d'instrumentalisation des sciences humaines et sociales. De plus, ces nouvelles ressources s'ajoutent aux budgets existants, dont l'usage reste inchangé.

Déficit d'encadrement

La question du taux d'encadrement est plus complexe: il faut d'abord observer que les postes de professeurs engagés en génomique et en sciences humaines et sociales auront également des charges d'enseignement, ce qui aura indirectement pour effet une amélioration de l'offre de cours. Toutefois, il est vrai que les étudiants n'ont pas obtenu, à ce stade, de garantie formelle qu'une part suffisante des enseignements sera consacrée au premier cycle. Cela s'explique notamment par le fait que cette question est du ressort des facultés, et non du rectorat.

En revanche, contrairement à ce qu'affirme le professeur lausannois Von Ungern-Sternberg, il n'est pas possible d'utiliser directement pour l'encadrement les 32,8 millions libérés par le transfert des maths, de la physique et de la chimie (voir encadré): le canton de Vaud et l'Université de Lausanne se sont formellement engagés auprès de la Confédération et de Genève à utiliser ces moyens pour les pôles de génomique et de sciences humaines et sociales. Si l'UNIL «détournait» ces moyens, le projet triangulaire ne serait pas mis en œuvre et la

Confédération serait libérée de ses engagements. On voit donc qu'un rejet du projet empêcherait un progrès, certes insuffisant, sur le plan de l'encadrement, sans offrir d'autres alternatives que le status quo, puisque la manne fédérale s'envolerait.

Enfin, le reproche de la FAE sur la participation est absolument justifié. Les structures de pouvoir de l'Université, aussi féodales que paralysantes, n'ont pas permis de mettre en place une vraie participation: comment la FAE aurait-elle pu intervenir efficacement dans des procédures mal définies et filandreuses où l'essentiel se joue au niveau informel? Toutefois,

ce constat récurrent ne justifie pas de torpiller le projet triangulaire et tout ce qu'il apporte à la région, sur le plan de la formation, de la recherche et de l'économie. En revanche, ce déficit permanent de participation devrait amener la FAE à appuyer une réforme des structures de l'UNIL allant vers davantage de centralisation et de démocratie interne: or pour l'instant, la FAE s'est plutôt rangée du côté des opposants à ce type de réforme. A noter que l'AGEPOLY, qui représente les étudiants de l'EPFL, a décidé d'apporter un soutien critique au projet triangulaire. *mm*

A consulter: www.letriangle.ch

Les étudiants devraient appuyer une réforme des structures de l'UNIL allant vers davantage de centralisation et de démocratie interne

Les objectifs et les moyens

L'UNIL, l'UNIGE et l'EPFL ont convenu de procéder à une redistribution des spécialités et de constituer deux pôles d'enseignement et de recherche, l'un en sciences humaines et sociales, et l'autre en génomique fonctionnelle.

L'EPFL recevra 50 millions par an de la Confédération pour reprendre et renforcer les unités de mathématiques, de physique et de chimie de l'UNIL. Le montant ainsi libéré au budget de l'UNIL (32,8 millions par an) sera entièrement maintenu au budget et affecté au projet triangulaire, de la manière suivante:

- 22 millions serviront à la constitution du pôle de génomique fonctionnelle, qui comprendra notamment le futur Institut de génomique rattaché à l'UNIL.
- 10,8 millions seront consacrés au développement du pôle de sciences humaines et sociales, dont la mission sera également d'assurer des enseignements aux étudiants de l'EPFL. En contrepartie, cette dernière offrira des enseignements en mathématiques, physique et chimie aux étudiants de l'UNIL. Parallèlement, il est prévu de regrouper l'École romande de pharmacie sur le site de Genève. Ce regroupement rend possible l'adjonction de trois branches au plan d'étude des futurs diplômés en pharmacie. Sur le plan logistique, ce regroupement permet d'accueillir le futur Institut de génomique dans le bâtiment des pharmaciens lausannois, achevé il y a dix ans à grands frais et aujourd'hui largement sous-occupé.

Qui casse, paie!

La Suisse pourrait faire preuve de générosité à l'égard des Français qui ont permis le sauvetage des touristes zurichoises. Par exemple, en participant au financement de l'opération

Après le sauvetage des spéléologues à Goumois, une question inévitable a été posée dans les médias: qui va payer? Les doctrines sont totalement opposées dans les deux pays. En France, l'État paie et rien n'est facturé aux particuliers, ce qui ne préjuge en rien d'éventuelles suites juridiques. En Suisse, ce sont les assurances qui ouvrent leur porte-monnaie. Ainsi, la Rega facture ses interventions.

Des voix s'étaient élevées chez nos voisins pour remettre en cause le principe de la gratuité, en particulier lors de certains sauvetages en montagne où l'imprudence semblait manifeste. Mais rien n'a changé et la France n'est pas la seule à appliquer cette règle. L'Australie a mobilisé sa marine de

guerre il y a quatre ans pour sauver deux concurrents du Vendée Globe victimes d'une mauvaise fortune survenue en mer. Le droit maritime prévoit bien sûr que les sauvetages sont gratuits. Des personnes avaient néanmoins contesté la pratique, du côté de Sydney, trouvant un peu fort de café de mobiliser des bâtiments de combat pendant trois semaines pour récupérer des solitaires qui avaient mal mesuré les risques. La marine australienne avait coupé court avec élégance en signalant que ces opérations constituaient un excellent exercice en situation réelle.

Après le sauvetage de Goumois, les médias français ont souligné, avec discrétion, que la récupération de ces jeunes touristes zurichoises avait coûté fort cher, de l'ordre de

quatre millions de francs français. La ville de Zurich, le canton et la Confédération pourraient faire un geste en faisant un don équivalent aux institutions françaises qui ont contribué au sauvetage, sans demander un décompte des frais, ce qui serait mesquin.

Un tel don, des cacahuètes pour les puissants de la Limmat, aurait le mérite du panache et de la générosité. En filigrane, on sentait bien dans les propos des télévisions d'Outre-Jura, que ces Suisses auraient tout de même pu faire leurs bêtises chez eux. Profiter des autres correspond exactement à l'image traditionnelle de notre pays à l'étranger. Nous avons là une bonne occasion de briser cette vision, hélas pas toujours fautive, il faut bien le dire. *jd*

L'Annuaire Suisse-Tiers-Monde

Les PME sont réticentes à la Coopération

L'Institut universitaire d'études du développement à Genève publie la vingtième édition de son *Annuaire Suisse-Tiers-Monde*. Comme à l'accoutumée, l'ouvrage présente une riche palette de données sur les relations financières internationales, le commerce mondial, la politique internationale de l'environnement et du développement. L'Annuaire fait le tour de la politique extérieure suisse, de manière générale comme sous l'angle de la sécurité, de la paix et du désarmement, de la lutte

contre le blanchiment, le crime organisé et la corruption, de l'entraide judiciaire et de la fuite des capitaux; il évoque également la politique de migration et d'asile et le projet de Fondation Suisse solidaire, la politique économique extérieure, la coopération avec les pays en développement et les pays d'Europe de l'Est et l'aide humanitaire. A noter que l'Annuaire ne se contente pas d'aligner des chiffres, certes utiles pour celles et ceux qui s'intéressent aux relations de notre pays avec le Tiers-Monde, mais pro-

pose pour chaque chapitre un état de la question et une perspective historique.

Quant au dossier, il est consacré cette année à la promotion du secteur privé dans le cadre de l'aide au développement. Les nouveaux instruments mis en place par la Confédération pour soutenir les investissements des PME dans le Tiers-Monde sont discutés sur la base des premières expériences. Jusqu'à présent les entreprises suisses ne se sont pas bousculées pour bénéficier des aides publiques – capital-risque

et soutien technique notamment. S'il est encore trop tôt pour tirer des enseignements généraux, il apparaît qu'une attention particulière doit être portée aux dimensions sociale et environnementale des projets soutenus, de manière à ce que ces derniers correspondent aux objectifs de la coopération au développement. *jd*

Annuaire Suisse-Tiers-Monde, IUED – Service des publications, case postale 136, 1211 Genève 3. Publications@iued.unige.ch

Dieu est mort, les hommes se rappellent

COMME BLAKE ET MORTIMER (DONT JEAN-JACQUES LANGENDORF EST UN FAN DÉCLARÉ), LES PERSONNAGES PRINCIPAUX DE *LA NUIT TOMBE*, *Dieu regarde* sont tout à la fois des hommes d'action et des hommes de cabinet, des aventuriers et des érudits. Ainsi Friedrich von Hohberg, le héros qui traverse tout le roman, est un orientaliste reconnu de ses pairs - mais aussi de son gouvernement, qui l'envoie, en 1908, comme «agent-informateur» (autant dire comme espion) dans l'empire ottoman. Edouard Glaser, autre orientaliste évoqué dans le roman, a été illuminé dans son enfance par quelques phrases, dans la Bible, évoquant la reine de Saba. «C'était comme si, soudainement, ce mystérieux pays de Saba s'était trouvé devant moi, avec sa myrrhe, son encens, son or, ses chameaux, ses esclaves, ses palais et ses villes aux murs d'albâtre.» Et cela suffit, cette sorte d'hallucination, pour forger un destin: Glaser va simultanément apprendre les langues et s'endurcir physiquement afin de recueillir un jour, au Yémen, les restes ruinés des inscriptions témoignant du fabuleux royaume de Saba.

Le point commun de ces destins, c'est sans doute une certaine façon distraite d'être dans le monde, à distance du souci humain ordinaire. «Complots, intrigues, conciliabules, trahisons, revirements, coups fourrés, chausse-trappe»: toute cette passion, cette agitation, comment y croire en effet, dès lors que c'est l'amour pour la reine de Saba qui vous occupe exclusivement?

Or, cette distance, faite d'amusement et de sympathie, c'est aussi celle qui convient aux vrais conteurs. Ainsi, dans *La Nuit tombe, Dieu regarde*, l'humaine comédie est rendue pour ainsi dire palpable grâce à l'extrême respect que le romancier porte au concret, avec ce que cela suppose de sens du détail mais aussi d'exactitude dans le choix des mots: rien de ce qu'évoque Langendorf n'est laissé à l'état d'esquisse; chaque situation, chaque paysage captés au pas-

Le Prix Michel Dentan 2001 a été remis le 15 mai à Jean-Jacques Langendorf, historien militaire et romancier, pour *La Nuit tombe, Dieu regarde*, paru aux éditions Zoé.

Par Jean Kaempfer

sage - et Dieu sait s'il y a des situations, des paysages, dans ce récit foisonnant! - a droit à l'attention, à l'amour qui lui est nécessaire pour exister de façon suffisante. Quant à l'amusement, il s'imprime dans le livre lorsque le trait réaliste est appuyé un peu, et débouche sur la satire. Ainsi par exemple lors de l'évocation (mais je choisis entre beaucoup d'exemples possibles) d'un vieux Turc germanophile résidant au Yémen et vivant entouré d'un bric à brac d'objets hétéroclites - chopes de bière, bustes en plâtre de Schiller ou de Goethe, coucous de la Forêt-Noire - qui lui composent un décor à la mesure de sa passion.

Pourtant, ce roman qui ressuscite le monde de la Belle-Epoque, c'est aussi le roman qui en annonce la fin. *La Nuit tombe, Dieu regarde* s'articule autour d'une charnière - la Grande guerre - où tout bascule et change de face. Et c'est en s'inscrivant, tout en le renouvelant de façon très originale, dans un genre romanesque éprouvé - le roman de la Grande guerre - que Jean-Jacques Langendorf s'emploie à restituer cette charnière.

La guerre de 14-18 est usinière, radicalement inhumaine, elle périmé l'héroïsme, les valeurs chevaleresques: tel est le constat répété du roman de la Grande guerre, qui est presque toujours un roman des tranchées. L'originalité du roman de Jean-Jacques Langendorf est de déplacer le théâtre des opérations: des tranchées vers la mer, et de l'Europe vers l'Asie - comme s'il fallait donner une ultime chance à la Grande guerre, et à l'héroïsme. N'y a-t-il pas en effet la réminiscence d'une guerre à dimension humaine dans l'épopée du croiseur Emden, un navire de guerre corsaire qui sillonne le Pacifique, aux premiers mois de la guerre, et coule de nombreux navires marchands ennemis? Mais l'Emden, même s'il semble avoir l'agilité et la ruse de «ces uhlands qui s'aventurent loin sur les arrières ennemis, se dissimulant dans les forêts, profitant de l'obscurité» n'en participe pas moins, matériellement, de la guerre usinière; il est le produit d'un monde artificiel, un assemblage de plaques de tôle; son halètement régulier, ce n'est pas «la respiration d'un cheval au trot, mais le rythme des pistons, s'élevant et s'abaissant en fonction de strictes lois physiques et mécaniques».

Bientôt, le croiseur sera coulé: dans la grande guerre inhumaine, l'Emden et ses rapines magnifiques n'auront constitué qu'un sursis provisoire. Le temps, désormais, n'est plus aux chevaliers, mais aux centurions, - à «la génération du fer et de l'acier qui s'est mise au service de machines gigantesques, qui broient et qui lacèrent».

Qu'on ne s'y trompe pas pourtant: ce roman des temps passés est aussi un roman pour aujourd'hui, si l'on veut bien considérer, avec Friedrich von Hohberg, que le véritable progrès, c'est dans notre passé que nous le trouverons. Quand la nuit tombe, et que Dieu n'est plus là pour nous autoriser à être légers, c'est de la grande mémoire monumentale des hommes qu'une lumière peut-être surgira, dans les ténèbres. ■

Peu de transparence des prix dans les établissements bancaires

L'Ordonnance sur les prix (OIP) oblige les banques à afficher clairement les prix de leurs prestations. Elle prévoit, entre autres, l'obligation d'indiquer les prix pour l'ouverture et la tenue d'un compte, pour l'utilisation de cartes bancaires et pour le change de monnaies étrangères. La Fédération des consommateurs a réalisé une enquête afin de savoir ce qui se cachait derrière les opulentes vitrines de nos institutions bancaires. Résultat, publié par le journal *J'achète mieux*: le secret des coffres-forts est mieux défendu que la clarté des informations.

Selon les conclusions de l'enquête, il n'y a pratiquement aucune indication sur les vitrines des banques sur les comptes salaires ou les cartes bancaires. Seul 3,8% des établissements visités rendent ces services vi-

sibles de l'extérieur. On constate un intérêt plus marqué pour les taux de change puisque 30% des établissements affichent des informations pour qui veut changer son argent. Toutefois, presque 40% d'entre eux sont défaillants et ne répondent pas à l'exigence légale d'indiquer sans ambiguïté que les cours sont variables. Pire, dénonce la Fédération des consommateurs, 96% des établissements bancaires ne donnent aucune indication sur les frais liés à l'achat de monnaie alors qu'ils en ont l'obligation légale!

Passons les portes des institutions bancaires. Là, règne calme, luxe et discrétion. Selon, l'OIP, les indications de prix doivent être accessibles à l'en-

droit où se trouve normalement le client, c'est-à-dire à l'entrée, dans le hall, vers le guichet ou encore sur d'éventuels affichages. C'est pourtant facile à installer: la nouvelle mode bancaire a introduit une file d'attente unique qui permettrait aisément d'agrémenter le parcours de renseignements et d'informations utiles au client. Or, il ressort de l'enquête que ces indications ne sont

disponibles que dans la moitié des banques visitées. Et l'accessibilité à ces informations est insatisfaisante (manque de lisibilité, des panneaux d'affichage peu mis en évidence, etc.). La probabilité d'arriver à lire le prix d'une prestation en se rendant dans une banque au ha-

sard est d'un peu plus d'une chance sur trois. Si l'on doit néanmoins donner quelques bonnes notes à nos institutions bancaires: l'UBS arrive en tête. Les informations sont plus nombreuses, plus visibles et plus faciles à consulter qu'ailleurs. Elle est talonnée par la Banque Migros et le Crédit suisse.

L'accès à l'information, la transparence des prix, le droit des consommateurs à pouvoir choisir librement ses prestataires de services sont des revendications importantes. A la suite de la pression des consommateurs, une Ordonnance sur les prix a permis de répondre à ces exigences. Les banques, tout comme les grandes surfaces, n'ont pas à sortir de ce cadre légal. *gs*

Source: *J'achète mieux*, n° 293, juin 2001.

L'accès à l'information, la transparence des prix, le droit à pouvoir choisir librement un prestataire de services sont des revendications majeures

Cyclisme et argent

Quand vendre, c'est assainir

Le cyclisme, comme tout sport et probablement toute activité humaine, a besoin d'argent pour exister. On vient d'apprendre que la Fondation Arc-en-Ciel de l'Union Cycliste Internationale a attribué à la société IMG-Suisse, dirigée par Marc Biver, l'organisation du Tour de Romandie pour la décennie 2002-2011. Les partisans de l'ancien organisateur Daniel Perroud sont évidemment déçus et le

font savoir. Rappelons pour mémoire que la Fondation du cyclisme romand reste seule propriétaire de la course. C'est elle qui a cédé ses droits à la Fondation Arc-en-Ciel. Faut-il faire un dessin?

Saisissons l'occasion pour signaler le rapport annuel 2000 de «Swiss Cycling» (Fédération cycliste suisse), dont l'assemblée des délégués a eu lieu à Mosnang (SG) au début de mai. Pour mémoire, elle a

20 000 membres, dont 2617 coureurs et 306 officiels ayant une licence dans une des catégories comprenant la route, le cyclocross, la piste, le cycle balle, le cyclisme artistique, BMX et trial. Les comptes, puisque nous parlons «argent», sont moins brillants. Au début de l'année passée, il y avait un découvert de près de trois millions de francs au bilan. Heureusement, des mesures d'assainissement ont permis de le

réduire à un peu plus d'un million au 31 décembre 2000. Ce résultat a été atteint grâce à la prolongation du contrat du Tour de Suisse avec ce même IMG qui vient d'obtenir le droit d'organisation du Tour de Romandie.

«Swiss Cycling» pense assainir sa situation financière dans des délais raisonnables. Mais pour cela il faut de l'argent, toujours de l'argent, encore de l'argent. *cfp*

La poésie dans l'œil du rétroviseur

L'écriture suit quelque fois des chemins de traverse. Comme ceux par exemple qui s'accrochent aux rames des trolleybus. Ainsi éclosent les poèmes et les textes d'un jeune poète de 35 ans, Marius Daniel Popescu.

La vie de Marius Popescu a suivi des voies tout aussi inattendues que ses poèmes. C'est peut-être ça son talent: longer les routes, marcher au hasard des rencontres et savoir s'arrêter, au bon moment, au bon endroit, pour saisir les images d'une réalité fugace.

Marius Popescu est Roumain, de Craiova. Elevé par sa grand-mère, dans un coin perdu de Roumanie, il développe son regard, construit des

mondes autour des gestes quotidiens, imagine un ailleurs dans cet espace limité par les rivières et les forêts. Jeune adulte, il s'installe à Brasov, étudie la sylviculture et fonde une revue *La Réplique*, qui enflammera les révoltes étudiantes de 1989. Censuré, épié par le régime vacillant, il part en Suisse, à Lausanne. Bûcheron de métier, il aurait pu, bien sûr, choisir les forêts lausannoises pour y tailler les bois et les mots. Il préfère devenir chauffeur de bus et circuler aux quatre points cardinaux de la ville, élargir son regard et son territoire. Ses poèmes naissent sur le bitume, tirés du réel par un observateur attentif, le chauffeur de bus. Cinglé dans son unifor-

me gris souris, amarré à son guidon, l'œil sans cesse captivé par les lieux et les êtres qui défilent devant lui. Il adore, dit-il, le rétroviseur du chauffeur et ce poste en hauteur, un observatoire pour voir défiler des histoires sur le trottoir et même jusqu'au fond des magasins. Mais surtout, cela ne l'empêche pas d'écrire, malgré un emploi à plein temps et deux enfants à ses côtés.

La poésie de Marius Daniel Popescu est étrange, acidulée. On croit au prime abord qu'elle est insignifiante, alors qu'elle est somptueusement modeste, on pense qu'elle est invisible alors qu'elle nous rend la vue sur ce qui nous entoure, on se dit qu'elle est sommaire, alors

qu'elle dessine le monde, le vrai, celui du quotidien.

Domaine Public a décidé, le temps d'une saison, d'égrener les petits textes de Marius Daniel Popescu. Ils se lisent pour eux-mêmes, en une fois, comme une gorgée de bière. Mais la répétition des séquences, au fil des semaines, alimente notre album d'images instantanées. *gs*

Bibliographie: Marius Daniel Popescu a publié *4x4 poèmes tout terrain*, paru en 1995 aux Editions Antipodes, Lausanne. Un autre recueil en français, intitulé *Arrêt déplacé* est prêt pour l'édition. Marius Popescu collabore régulièrement au journal, *Le Passe-Muraille*. Son œuvre roumaine n'a pas été publiée.

L'homme qui boit

Il pose par terre son sac à dos et s'assoit sur le banc, ouvre la fermeture éclair d'une des poches du bagage, sort de l'intérieur un berlingot rempli de jus de pomme, détache de la boîte en carton le cellophane dans lequel est emballée la paille courbée, en plastique, déchire un coin du cellophane, extrait la paille à l'aide de ses doigts, perce le rond brillant, emmène le jus à sa bouche, prend entre ses lèvres le bout libre de la paille et boit.

Marius D. Popescu

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:
François Brutsch (fb), André Gavillet (ag), Jacques Guyaz (jg), Yvette Jaggi (yj), Roger Nordmann (rn), Charles-F. Pochon (cfp)

Forum:
Jean Kaempfer

Composition et maquette:
Géraldine Savary

Responsable administratif:
Marco Danesi

Impression:
Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1,
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9
Site: www.domainepublic.ch